



## MAIRIE DE PLUMELIN

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un , le seize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le onze février , s'est réuni en session ordinaire à la mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur GUEGAN Pierre, Maire .

Présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Monsieur BOURGES André, Madame LE GAL Martine, Monsieur LORIC Roland, Madame CONAN Patricia, Monsieur BERNARD Didier, Monsieur SIBERT Christian, Monsieur LORGEUX Éric, Monsieur CORRE Jacques, Madame BERNARD Isabelle (arrivée à 19h23), Madame LIDURIN Christelle, Monsieur BERNARD Anthony, Madame LE BOULER Sabrina, Monsieur LE BOULAIRE Nicolas, Madame LE GROS-DIBOUES Elodie (arrivée à 19h15), Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame MILLET Laurence, Madame LE HAZIF Elodie, Madame GUEGAN Murielle, Madame PEDRONO Vanessa, Madame LARCADE Nathalie.

Excusé : Monsieur LE BELLEGO Louis.

Absente : Madame LE BOULER Isabelle.

Secrétaire : Monsieur LE BOULAIRE Nicolas

*A l'ouverture de la séance*

*Nombre de conseillers en exercice: 23*

*Nombre de conseillers présents : 19*

*Nombre de pouvoirs :0*

*Nombre de conseillers votants : 19*

*Excusés : 1*

*Absents : 3*

#### **APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du quinze décembre deux mille vingt.

#### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne Monsieur LE BOULAIRE Nicolas en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique que pour des raisons externes à la collectivité et en raison du contexte sanitaire actuel, l'intervention de Monsieur Jean-Michel SCHMITT se déroulera en visioconférence et sera donc avancée en début de séance, au lieu de 20h comme initialement prévu.

Monsieur le Maire propose le rajout d'un point à l'ordre du jour. Il s'agit d'une proposition d'échange de terrains dans le cadre d'une régularisation de limites séparatives entre la commune et un particulier au lieu-dit Chemin des Petits Bois. Les derniers éléments viennent d'être transmis par le notaire.

Le conseil municipal approuve le rajout de ce point à l'ordre du jour. Le bordereau sera rajouté à la suite des points mentionnés dans l'ordre du jour initial.

Madame LE GROS-DIBOUES Elodie arrive à 19h15.

Madame BERNARD Isabelle arrive à 19h23.

Nombre de conseillers en exercice: 23  
Nombre de conseillers présents : 21  
Nombre de pouvoirs : 0  
Nombre de conseillers votants : 21  
Excusé : 1  
Absente : 1

## **ANALYSE FINANCIERE ET ANALYSE PROSPECTIVE**

Le cabinet JMS intervient pour présenter l'analyse financière de la commune et les principales mesures de la loi de finances 2021. A l'issue de cette présentation, il proposera également une analyse prospective. Le document récapitulatif est joint en annexe.

Ces différentes analyses permettent de mieux comprendre les mécanismes du budget de la collectivité, les règles d'attributions de certaines dotations, la structuration des recettes de fonctionnement, les impacts des dépenses de fonctionnement et d'investissements.

Ces outils aident à la décision en matière fiscale et accompagnent les choix en matière d'investissement. Les différents indicateurs et ratios permettent en effet de situer la commune en termes de capacité d'autofinancement (CAF), d'endettement et de dépenses de fonctionnement. Ce sont des données indispensables pour identifier les marges de manœuvre avant d'engager les futures dépenses.

Monsieur SCHMITT Jean-Michel présente une synthèse 2017/2024 et rappelle ce qu'est la CAF (Capacité Auto Financement nette) : l'autofinancement est un indicateur de capacité financière.

Concernant la commune, la CAF nette représente 868K€, soit 311 €/habitant (indicateur de la strate en 2019 : 109 €/habitant). Dans le contexte sanitaire de 2020, la CAF a légèrement diminué, mais la capacité à rembourser la dette dans le temps, est stable et fixée à 1 année (indicateur de la strate : 10 ans).

Le contexte sanitaire et l'effet du confinement ont modifié certaines dépenses. Les dépenses réelles de fonctionnement ont légèrement progressé, du fait d'une régularisation de l'attribution de compensation, mais également de commandes plus importantes auprès des services techniques pour réaliser des travaux avec les équipes bâtiments et espaces verts. Rapportées à l'habitant, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 197€/habitant (indicateur de la strate en 2019 : 760€), ce qui classe PLUMELIN à un niveau bas : les communes de la strate dépensent en moyenne trois fois plus.

Monsieur SCHMITT précise que la commune est économe dans ses dépenses. Sa force réside aussi dans un indicateur faible concernant la dette : 331€/habitant (indicateur de la strate 690€). L'épargne reste élevée, malgré une légère baisse des recettes liées au confinement.

Les recettes de fonctionnement ont très peu diminué, malgré les effets de la crise sanitaire. La dynamique de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) fonctionne toujours bien et entraîne une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) assurant ainsi plus de 45% des recettes réelles de fonctionnement. L'évolution de la population est un critère essentiel pour bénéficier de ces dotations, d'où la nécessité de maintenir les programmes de lotissements.

La fiscalité directe n'a pas été vraiment impactée par la fin de la taxe d'habitation. Le foncier bâti assure presque les deux tiers du produit fiscal 2020 et les ménages représentent 69% de la base.

Monsieur SCHMITT ne préconise pas d'augmentation de la pression fiscale, et souligne l'importance de maintenir la dynamique en cours sur les programmes d'investissements. Les nouveaux équipements entraîneront des évolutions de charge, mais serviront aussi de base pour le maintien et développement de services, pour répondre au besoin de la population et pour attirer de nouveaux habitants. La DSR est une dotation sensible au nombre d'habitants (avec une référence à l'ancien chef-lieu de canton), il est donc nécessaire de garder la dynamique de constructions

Les possibles changements au niveau de l'intercommunalité devraient avoir peu d'impact sur la commune.

La commune a réalisé un programme d'investissement de 4.4 millions d'euros entre 2017 et 2020, et l'épargne nette a représenté 77% du financement. Le programme d'investissement prévu jusqu'en

2024 permet de maintenir la CAF à un niveau élevé avec une capacité de désendettement qui continuera de diminuer puisqu'il ne devrait pas être nécessaire de recourir à l'emprunt.

Madame PEDRONNO Vanessa interroge sur les raisons et explications pour atteindre une situation financière aussi favorable.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un travail sur plusieurs mandats. Cette situation est le reflet de choix d'investissements, notamment en termes de développement de l'habitat, de maintien et développement des services. La mutualisation du personnel et des services a permis de rationaliser les coûts, d'optimiser les dépenses et d'avoir des ratios favorables pour bénéficier de dotations. Monsieur SCHMITT confirme que la commune dépense modérément, tout en maintenant une dynamique d'investissements : ce sont des choix et un travail intelligent.

### **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION**

- ✓ Budget général (annexe 1)
- ✓ Budget assainissement (annexe 2)
- ✓ Résidence de Gohélen (annexe 3)
- ✓ Résidence des Ajoncs (annexe 4)
- ✓ Résidence des Bleuets (annexe 5)
- ✓ Résidence de l'Etang (annexe 6)
- ✓ Résidence Château 2 (annexe 7)

Les tableaux détaillés du budget principal et des 6 budgets annexes ont été transmis par mail avec la note de séance aux élus. Les différents budgets sont à la disposition des élus en format papier.

Après une présentation détaillée des comptes administratifs du budget général de la commune, du budget assainissement et des quatre budgets lotissement, les résultats des six budgets se présentent de la manière suivante :

<b>RESULTATS D'EXERCICE 2020 DE TOUS LES BUDGETS</b>						
<b>BUDGETS</b>	<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RESTES A REALISER DEPENSES</b>	<b>RESTES A REALISER RECETTES</b>	<b>RESULTAT INVESTISSEMENT APRES RESTES A REALISER</b>	<b>RESULTAT CUMULE</b>
<b>COMMUNE</b>	962 405,96 €	- 446 291,30 €	555 212,00 €	294 095,00 €	- 707 408,30 €	254 997,66 €
<b>ASSAINISSEMENT</b>	89 129,41 €	14 889,46 €			14 889,46 €	104 018,87 €
<b>RESIDENCE DE GOHELEN</b>	- 9 226,81 €	41 442,51 €			41 442,51 €	32 215,70 €
<b>RESIDENCE DES AJONCS</b>	8 811,79 €	6 425,07 €			6 425,07 €	15 236,86 €
<b>RESIDENCE DES BLEUETS</b>	- 12 786,41 €	31 126,27 €			31 126,27 €	18 339,86 €
<b>RESIDENCE DE L'ETANG</b>	12,29 €	- 4 983,46 €			- 4 983,46 €	- 4 971,17 €
<b>RESIDENCE DU CHÂTEAU 2</b>	- 0,20 €	- 2 416,00 €			- 2 416,00 €	- 2 416,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 038 346,03 €</b>	<b>- 359 807,45 €</b>	<b>555 212,00 €</b>	<b>294 095,00 €</b>	<b>- 620 924,45 €</b>	<b>417 421,58 €</b>

## RESULTATS 2020 DE TOUS LES BUDGETS AVEC REPRISE DES RESULTATS 2019

BUDGETS	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER DEPENSES	RESTES A REALISER RECETTES	RESULTAT INVESTISSEMENT APRES RESTES A REALISER	RESULTAT CUMULE
<b>COMMUNE</b>	2 745 966,87 €	- 524 620,52 €	555 212,00 €	294 095,00 €	- 785 737,52 €	1 960 229,35 €
<b>ASSAINISSEMENT</b>	384 955,59 €	32 420,81 €			32 420,81 €	417 376,40 €
<b>RESIDENCE DE GOHELEN</b>	186 852,43 €	- 16 585,62 €			- 16 585,62 €	170 266,81 €
<b>RESIDENCE DES AJONCS</b>	51 751,36 €	- 24 384,07 €			- 24 384,07 €	27 367,29 €
<b>RESIDENCE DES BLEUETS</b>	- 28 666,24 €	- €			- €	- 28 666,24 €
<b>RESIDENCE DE L'ETANG</b>	- 7 030,58 €	- 41 471,55 €			- 41 471,55 €	- 48 502,13 €
<b>RESIDENCE DU CHÂTEAU 2</b>	- 0,20 €	- 2 416,00 €			- 2 416,00 €	- 2 416,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 333 829,23 €</b>	<b>- 577 056,95 €</b>	<b>555 212,00 €</b>	<b>294 095,00 €</b>	<b>- 838 173,95 €</b>	<b>2 495 655,28 €</b>

Hors la présence de Monsieur le Maire, Monsieur BERNARD Didier, adjoint aux finances, propose au conseil municipal d'approuver les comptes administratifs 2020 des différents budgets.

*Nombre de conseillers en exercice: 23*

*Nombre de conseillers présents : 20*

*Nombre de pouvoirs : 0*

*Nombre de conseillers votants : 20*

*Excusé : 1*

*Absent : 2*

Le conseil municipal, après avoir délibéré, hors la présence de Monsieur Le Maire, et par 20 voix pour :

- ✓ Approuve les comptes administratifs 2020 du budget principal de la commune ;
- ✓ Approuve les comptes administratifs 2020 du budget annexe assainissement,
- ✓ Approuve les comptes administratifs 2020 du budget annexe du lotissement « Résidence de Gohélen » ;
- ✓ Approuve les comptes administratifs 2020 du budget annexe du lotissement « Résidence des Ajoncs » ;
- ✓ Approuve les comptes administratifs 2020 du budget annexe du lotissement « Résidence de l'Etang » ;
- ✓ Approuve les comptes administratifs 2020 du budget annexe du lotissement « Résidence des Bleuets » ;
- ✓ Approuve les résultats présentés pour chaque budget ;

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion présentés.

*Nombre de conseillers en exercice: 23*

*Nombre de conseillers présents : 21*

*Nombre de pouvoirs : 0*

*Nombre de conseillers votants : 21*

*Excusé : 1*

*Absente : 1*

### **ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES**

Chaque année le conseil municipal valide une participation pour les activités extra scolaires des écoles Marc Chagall et Saint-Melaine. Cette subvention est destinée à soutenir et encourager les actions des

associations de parents d'élèves qui œuvrent pour accompagner financièrement les projets des écoles : voyages, sorties, spectacles, activités culturelles, intervenants extérieurs...

La subvention versée aux écoles correspond à un montant par élève selon les listes nominatives des élèves de chaque école fournie à la rentrée scolaire. La subvention est versée à la rentrée scolaire.

La commission finances réunie le 19 janvier 2021 rappelle les montants qui ont été attribués ces dernières années à chaque enfant scolarisé sur la commune :

- ✓ 2016/2017 : 37€/enfant
- ✓ 2017/2018 : 39€/enfant – versement septembre 2017
- ✓ 2018/2019 : 39€/enfant – versement septembre 2018
- ✓ 2019/2020 : 41€/élève scolarisé à la rentrée 2020/2021
- ✓ 2020/2021 : 41€/élève scolarisé à la rentrée 2020/2021

La commission finances propose une augmentation de 2 euros par enfant, du forfait attribué, soit un montant de 43€/enfant, et un versement en septembre 2021 pour l'année scolaire 2021/2022.

Les membres de la commission argumentent que cette augmentation est proposée tous les 2 ans et souhaitent aussi montrer le soutien de la collectivité aux associations de parents d'élèves qui n'ont pas eu l'opportunité d'organiser des manifestations en 2020.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présente :

- Valide la proposition d'un forfait de 43€/enfant versée au titre des activités extrascolaires à compter de la rentrée 2021/2022 ;
- Valide le versement en septembre aux associations de parents d'élèves de la somme globale sur présentation des effectifs de rentrée ;
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires.

## **TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES -2021/2022**

Pour rappel :

- ✓ Les tarifs 2017/2018 ont été augmenté de 2%,
- ✓ Les tarifs 2018/2019 ont été maintenus
- ✓ Les tarifs 2019/2020 augmenté de 2%,
- ✓ Les tarifs 2020/2021 maintenus

La commission finances réunie le 19 janvier 2021, propose le maintien des tarifs pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, argumentant que le contexte sanitaire de l'année 2020 a compliqué le quotidien de certaines familles, et qu'il y a lieu de faire preuve de solidarité en maintenant les tarifs des services périscolaires au même niveau (cantine et garderie).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Valide le maintien des tarifs actuellement en vigueur ;
- ✓ Approuve l'application des tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 :

	<b>2021/2022</b>
<b>7H00-9H00</b>	<b>1,55 €</b>
<b>8H00-9H00</b>	<b>0,90 €</b>
<b>16H30-18H00 avec gouter</b>	<b>1,60 €</b>
<b>16h30-19h avec gouter</b>	<b>2,44 €</b>
<b>repas enfant</b>	<b>3,20 €</b>
<b>repas occasionnel non prévenu</b>	<b>6,41 €</b>
<b>repas adulte</b>	<b>4,70 €</b>

## **TAXE DE RACCORDEMENT**

<b>PLUMELIN</b>	2015	Depuis le 01/07/2018
taxe de raccordement	850,00 €	900€

La taxe de raccordement est une redevance liée au fait de se raccorder au réseau d'assainissement collectif. La taxe est exigible une seule fois, à la date du raccordement au réseau collectif.

Pour information, la taxe de raccordement a été uniformisée et augmentée en 2018 pour un tarif de 900€ applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

La commission finances propose de ne pas modifier le montant en vigueur.

Le conseil municipal approuve.

## **PARTICIPATION COMMUNALE POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELON**

Depuis 2016, la commune de Plumelin propose une participation communale de 50% de la dépense engagée pour la destruction des nids de frelon dans des conditions définies selon la hauteur du nid et du mode d'intervention :

- Nid situé à moins de 8m : plafond de dépense éligible de 110 € TTC
- Nid situé entre 8 et 20m : plafond de dépense éligible de 140 € TTC
- Nid situé à plus de 20m : plafond de dépense éligible de 200 € TTC
- Si une nacelle est utilisée – dans les cas où le nid est situé au-delà de 15 m – le plafond de dépense éligible est de 400 € TTC.

Il est rappelé qu'avant toute démarche, le référent communal, Nicolas LE BOULAIRE, doit être contacté pour confirmer qu'il s'agit bien du frelon asiatique. La destruction du nid devra être réalisée de préférence par une entreprise recommandée par la FDGDON 56 ou par l'association ACB SAB, et quoiqu'il en soit par une entreprise en mesure de fournir une facture réglementaire.

La commission finances propose de maintenir l'aide communale dans les mêmes conditions, soit à hauteur de 50% du montant total de la dépense, dans la limite des plafonds ci-dessus indiqués, après validation par le référent communal et sur présentation impérative de la facture.

Monsieur LE BOULAIRE Nicolas précise qu'une dizaine de nids ont été répertoriés en 2020 et les personnes ont ainsi bénéficié de l'aide.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide le principe d'une participation communale pour la destruction des nids de frelons asiatiques pour l'année 2021 :

- ✓ A hauteur de 50% du montant total de la dépense indiquée sur la facture ;
- ✓ Dans la limite des plafonds ci-dessus indiqués ;
- ✓ Après validation par le référent communal ;
- ✓ Sur présentation impérative d'une facture réglementaire et d'un RIB.

La commission finances propose également de renouveler la convention avec l'association ACB SAB pour la destruction des nids de frelon.

Pour rappel « L'Association Centre Bretagne pour la Sauvegarde des Abeilles Bretonnes » a pour but de sauvegarder les abeilles et autres pollinisateurs, de lutter contre la prolifération du frelon asiatique et informer sur les dangers pour l'homme et la biodiversité, expliquer le montage des pièges à frelons et faire connaître l'apiculture.

L'association propose la signature d'une convention avec la commune. La convention a pour objet de définir les modalités d'intervention de l'ACBSAB sur le territoire communal dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique : engagements, participation, durée et tarifs.

L'adhésion permet à la collectivité et à tous ses administrés de faire intervenir l'association pour détruire un nid de frelons asiatiques pour un coût moindre :

- 20€ pour un nid primaire
- 40€ pour un nid secondaire sans nacelle
- 60€ pour un nid secondaire avec nacelle

Si le certibiocide est à plus de 40 kms, application d'un forfait supplémentaire :

- 10€ pour un nid primaire
- 20€ pour un nid secondaire

Considérant les avantages tarifaires bénéficiant aux administrés et à la collectivité du fait de l'adhésion de la commune : intervention de l'association pour détruire un nid de frelons asiatiques à un coût moindre ;

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention permettant à la commune et aux administrés de bénéficier des prix proposés par l'association ACBSAB pour engager la destruction des nids de frelons ;

### **CONVENTION AVEC LA SATESE**

La mission du Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE) a été confiée au Conseil Départemental et la commune bénéficie de ce service depuis plusieurs années.

Le département propose la poursuite de la collaboration technique dans le domaine de l'assainissement collectif (pour les ouvrages de collecte et le traitement des eaux usées), via une convention trisannuelle pour les années 2021 à 2023, qui comprend également l'adhésion à l'ODA (Observatoire Départemental de l'Assainissement).

La convention détaille le contenu des prestations, les différents engagements des parties et les conditions tarifaires, à savoir un coût annuel de 300€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention 2021-2023, définissant les missions du SATESE et de l'ODA.

### **FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT**

L'article 6-3 de la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement précise que les communes et établissements publics de coopération intercommunale peuvent participer au financement du fonds de solidarité pour le logement.

A cet effet il est prévu de maintenir en 2021, la possibilité d'un financement égal à 0.10€/habitant. Cette contribution sera affectée au financement de l'accès et du maintien dans le logement. Pour la commune de PLUMELIN, il est proposé une contribution à hauteur de 280.30€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 21 voix pour : approuve le versement de la contribution FSL pour un montant de 280.30€ pour l'année 2021 et autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

### **VENTE DE TERRAINS RESIDENCE DES AJONCS**

Trois lots sont actuellement disponibles à la vente au sein de la Résidence des Ajoncs. Les lots 10, 11 et 12 n'ont pas trouvé preneur jusqu'à présent, du fait d'un sol remblayé.

Un acheteur potentiel propose, en connaissance des spécificités du sol, l'acquisition des trois lots moyennant un prix total et global de 24 000 euros, auquel s'ajouteront les frais d'actes.

Les membres du bureau ont émis un avis favorable au motif principal d'une valorisation des terrains, qui, sinon resteront à charge de la commune et pour lesquels il devra être réalisé un aménagement.

La construction de trois logements est aussi en cohérence avec la volonté de l'équipe municipale de toujours encourager l'installation de nouveaux habitants sur la commune.

Monsieur le Maire rappelle l'historique des travaux effectués dans la Résidence. La proposition d'achat des trois terrains est une belle opportunité pour finaliser la Résidence.

A la question de Monsieur ROSELIER Frédéric, concernant la possibilité de décaler les travaux de voirie pour éviter de l'abimer, Monsieur le Maire répond qu'il est impossible de décaler des travaux déjà retardés par les travaux du restaurant scolaire et très attendus par les résidents. L'acheteur a été prévenu et sera vigilant à ne pas dégrader la voie. Les accès des terrains restent ceux prévus et la règle d'une maison par lot s'impose également.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 21 voix pour :

- Approuve la proposition de vente des lots 10,11 et 12 de la Résidence des Ajoncs pour un montant total et global de 24000€ auquel s'ajouteront les frais d'actes à charge de l'acheteur ;
- Valide la proposition de vente des lots 10,11 et 12 de la Résidence des Ajoncs, à la société SCI AK2M qui s'engage à construire une maison sur chacun des trois lots ;
- Précise que l'acheteur a pris connaissance de l'état des terrains, à savoir des terrains remblayés et qu'il n'y aura aucun recours possible à l'encontre de la commune sur la qualité du sous-sol ;
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de l'opération et à signer l'acte de vente chez Maître TOSTIVINT, notaire à Locminé.

## **PRIX DE VENTE DES TERRAINS RESIDENCE CHATEAU 2**

Le permis d'aménager pour l'extension de la Résidence du Château est en cours d'instruction. En termes de planning, il est ensuite prévu de lancer les marchés pour les travaux d'aménagement qui seront engagés au plus vite, afin de pouvoir proposer les terrains à la vente.

En 2018, le conseil municipal a validé un prix de vente des terrains communaux à 30€ TTC le m<sup>2</sup> pour les Résidences des Bleuets et de l'Etang.

La commission finances réunie le 19 janvier 2021, propose le maintien de ces tarifs. Le projet s'inscrit dans la continuité de la dynamique de constructions sur la commune. Il y a toujours de la demande pour l'achat de terrains à bâtir, et cet aménagement va permettre d'y répondre rapidement. À ce jour, il n'y a en effet plus de terrains disponibles à la vente dans les lotissements communaux. Les constructions permettent l'installation de nouveaux résidents, qui font vivre et perdurer les écoles, les services et les commerces.

Lors de la réunion de la commission finances, il a aussi été précisé que la nouvelle Résidence s'inscrit dans le prolongement d'un aménagement existant, ce qui justifie également le maintien des prix de vente au mètre carré actuellement en vigueur.

Monsieur le Maire souligne qu'il est important de maintenir l'élan de la construction sur la commune. La nouvelle Résidence comprendra 16 lots : plus les résidences sont grandes, moins il y a de déficit. Le tarif de 30€/mètre carré est un tarif qui permet d'envisager ensuite l'investissement pour construire la maison. Le maintien d'un tarif attractif permet aux personnes disposant de revenus plus modestes de se lancer dans un investissement et de s'installer sur la commune. Cette dynamique permet de faire fonctionner les écoles, les commerces, les services : c'est un tout qui nécessite de porter les projets ensemble.

Monsieur le Maire précise qu'aujourd'hui, il n'y a plus de terrain communaux à vendre.

Madame LARCADE Nathalie interroge sur l'équilibre entre le locatif, et les propriétaires. Monsieur le Maire souligne que c'est l'offre qui permet à des personnes d'investir. Il y a toujours quelques maisons en location, et souvent les locataires construisent ensuite sur la commune.

Madame LE HAZIF Elodie interroge sur la mise en place d'un tarif préférentiel, comme par exemple appliqué aux personnes de la commune. Monsieur le Maire précise que le tarif préférentiel proposé dans certaines communes pour les habitants est une politique spécifique. Il n'est pas aisé d'appliquer un tarif différent selon des critères à définir, qui ne doivent pas être excluants. Monsieur le Maire insiste la priorité de faire fonctionner les commerces et les services : il faut pour cela rester une commune attractive et maintenir la dynamique et la qualité de vie.



Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, valide le prix de vente au mètre carré fixé à trente euros TTC pour les lots de la Résidence Château 2 et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la vente des différentes parcelles conformément au permis d'aménager et à signer les actes de vente notariés des différents lots de la Résidence Château 2.

### **ECHANGE DE TERRAIN CHEMIN DES PETITS BOIS**

Dans le cadre d'un acte de vente, établi par la famille CAUDAL au lieu-dit Chemin des Petits Bois, il a été établi que certaines limites séparatives n'étaient pas exactes. Les documents d'arpentage ont permis de mettre en évidence 2 parcelles, une appartenant à la famille CAUDAL (surface 22m<sup>2</sup>) et l'autre appartenant à la commune (surface 39m<sup>2</sup>) qu'il est possible d'échanger, permettant ainsi de régulariser les limites.

Monsieur le Maire précise que les deux parties, ont formalisé un accord et acceptent un échange permettant de régulariser les limites séparatives et un partage, entre les deux parties, des frais d'acte.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise l'échange des parcelles ZP416, ZP415, ZP414, propriétés de la commune au profit de la parcelle 413 ; accepte le partage, à parts égales, des frais d'actes liés à cet échange et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui sera établi par la SCP RAISON ET MACE.

### **COMPTE RENDUS**

#### ❖ DECISIONS MUNICIPALES et INFORMATIONS MUNICIPALES

Monsieur Le Maire informe des dernières décisions prises dans le cadre de sa délégation et apporte des informations sur les affaires en cours.

- Vœux du Maire par vidéo (site internet + Facebook)

Monsieur le Maire félicite et remercie chaleureusement Monsieur BERNARD Didier et Monsieur ROSELIER Frédéric pour leur investissement dans la réalisation du support vidéo. Il y a eu de bons retours de la population : le format était simple et agréable, et d'une durée raisonnable (6 minutes).

Monsieur le Maire regrette la convivialité des vœux traditionnels qui sont toujours un temps d'échange avec la population.

Cet exercice est un bon tremplin pour la Commission Communication va pouvoir travailler pour proposer plusieurs autres vidéos.

- Travaux de la mairie

Monsieur le Maire apporte quelques précisions sur l'avancée des travaux en mairie, l'aménagement du nouvel espace accueil et l'organisation future des bureaux.

- COET VILLAGE – les travaux de réfection du four à pain sont prévus au printemps

- Construction d'une maison pour la MAM :

Monsieur le Maire précise que la commission d'appel d'offres s'est réunie. Le cabinet BLEHER a été retenu comme moins et mieux-disant pour assurer la maîtrise d'œuvre. Le cabinet a déjà de l'expérience pour ce type de projet. Le cabinet va préparer des esquisses et des réunions seront organisées pour travailler et finaliser le projet.

- Bretelle de Kergilet

Monsieur le Maire précise qu'une première réunion s'est tenue le 21 janvier avec l'ensemble des partenaires. La commune assurera la maîtrise ouvrage avec un accompagnement DIRO et concernant la maîtrise d'œuvre : ce seront des entreprises spécialisées qui interviendront. Une prochaine réunion est programmée en mars.

- Résidence du Château : le dépôt du permis d'aménager a été déposé le 11 février et est désormais à l'étude par le service instructeur.

- Boulangerie

Monsieur le Maire précise que le notaire prépare actuellement les actes pour une signature et une cession début mai : le nouveau boulanger achète le fonds de commerce et la commune achète les murs, qui seront ensuite loués au nouvel artisan-commerçant.

- Aides aux entreprises :

Monsieur le Maire informe qu'une aide intitulée PASS REBOND est proposée par CMC

- Aide de 1000€ pour les entreprises de moins de 10 salariés
- Conditions : obligation administrative de fermer pendant les confinements
- Les catégories concernées ont été répertoriées par le service économique

- Comportement d'un administré

Monsieur le Maire apporte des précisions quant au comportement, plusieurs fois signalé, d'une personne qui vit sur la commune dans des véhicules, et informe qu'il a contacté la gendarmerie et le sous-préfet à ce sujet.

## ❖ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

### AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE ET JEUNESSE

Madame LE GAL Martine informe que la personne gestionnaire du nouveau restaurant scolaire a été recrutée et prendra son poste le 10 mai prochain. Cette prise de poste en amont permettra de finaliser l'installation, les équipements et les contacts avec les futurs fournisseurs.

Madame LARCADE Nathalie quitte l'assemblée à 21h25.

*Nombre de conseillers en exercice: 23*

*Nombre de conseillers présents : 20*

*Nombre de pouvoirs : 0*

*Nombre de conseillers votants : 20*

*Excusé : 2*

*Absente : 1*

Madame LIDURIN Christelle apporte quelques informations sur le CMJ, suite à la réunion du 30 janvier.

- Organisation de la Chasse à l'œuf : réflexion en cours en raison du contexte sanitaire
- 20/03 : Journée nettoyage de printemps en partenariat avec les associations de la commune
- Projet de rédaction d'un journal qui sera intégré au bulletin

Les CMJ des communes partenaires ont participé par vote pour choisir le nom du centre de loisirs : « les petites canailles ».

### TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT

Monsieur LORIC Roland donne le détail de l'avancée des différents chantiers

- ECO GESTION : en raison d'un problème avec les cartes, les contenants restent ouverts pour l'instant . Il y a encore quelques incivilités avec des dépôts sauvages.

- BOT COET : des plantations et des poteaux vont être installés prochainement pour finir les aménagements
- Eglise : quelques travaux d'entretien ont été effectués : parquet et chaufferie
- COET VILLAGE
  - Logements : les locataires entrent en mars
  - Les enduits vont être nettoyés
  - Aménagements de la partie commerces : le chantier doit être terminé et réceptionné avant l'intervention d'artisans pour finaliser l'aménagement intérieur.
  - La dalle sous la halle va être coulée prochainement
- Mairie : la pose du carrelage en cours, avec à suivre les travaux de peinture
- Restaurant scolaire : peinture et faux plafonds en cours
- Salle polyvalente : les travaux vont être terminés pendant les vacances de février. A la question du choix des couleurs, Monsieur LORIC Roland confirme que les coloris retenus ont bien été validés lors d'une réunion de la commission travaux.
- Réunions de la commission travaux à venir
  - Samedi 27 février – 9h – programme de voirie
  - Samedi 6/03 -9h15 -visite travaux en cours – la réunion est proposée à tous les élus

## ASSOCIATIONS, SPORTS ET CULTURE

Madame CONAN Patricia rapporte quelques informations.

- Médiathèque
  - Exposition en cours sur les épices
  - Mise en place grainothèque : les élus sont invités à y participer
  - Troc plantes – la décision de maintenir l'animation sera validée début mars
- Pump track – la commission a visité les installations de Baud et Camors
- Salles communales : la commission a travaillé sur l'attribution de noms
  - Salle de Coët Village : Ty Coët Village
  - Salles de la Mairie : « les merisiers » , « les cerisiers » et « les oliviers »
  - Salles de la salle de sport : des couleurs seront apposées sur les portes
  - Espace de Pétanque : proposition « espace Jean-Luc FAVE » à confirmer
  - Salle polyvalente : une consultation citoyenne va être organisée
    - ✓ PLUMELINFOS avril : présentation et dates pour fournir les noms
    - ✓ La commission affinera les choix pour les proposer au conseil municipal
- Projet artistique devant restaurant scolaire : la commission travaille sur le sujet retiendra une maquette parmi celles proposées par les artistes contactés.
- Couleurs de Bretagne : dimanche 29 Août 2021 sur la commune de PLUMELIN
- Projet d'installation de distributeur de billet sur la commune : le projet sera présenté lors de la prochaine séance de conseil municipal

## FINANCES ET COMMUNICATION

Monsieur BERNARD Didier informe des dernières décisions et travaux de la commission communication

- Le bulletin annuel a été distribué début janvier

- La vidéo des Vœux a été préparée en janvier pour une diffusion à la fin janvier
- Panneau lumineux : une borne wifi extérieure a été posée
- Logiciel professionnel INDESIGN pour développer et réaliser de nouveaux supports de communication : l'agent sera prochainement formé
- Un diagnostic sera effectué pour un point global des outils de communication en place et à développer
- Réunion pour préparer le bulletin d'avril et le logo – jeudi 25/02 – 19h

La commission finances se réunit le 23 février.

### AFFAIRES SOCIALES/CCAS

Monsieur BOURGES André transmet quelques informations pour les affaires sociales.

- CCAS : la préparation du budget est en cours
- Mobilité / accessibilité : Madame LE HAZIF Elodie rapportera les points essentiels de la rencontre avec un référent accessibilité et souligne la volonté de la commune d'être vigilant et d'avoir une réflexion globale sur le sujet
- Coët Village - BSH : les logements ont tous été attribués par BSH qui gère le parc locatif des logements

### RENCONTRE DU REFERENT MOBILITE

Madame LE HAZIF Elodie précise que Monsieur Yann JONDOT est venu en visite sur la commune pour échanger sur l'accessibilité des bâtiments publics.

Un point a été fait sur les travaux déjà réalisés : sonnette, rampe ...

L'accessibilité ne concerne pas que les personnes à mobilité réduite (PMR) ou les personnes souffrant de handicaps : être vigilant l'accessibilité est important car cela concerne beaucoup de personnes (personnes avec poussettes, personnes qui ont des difficultés à marcher...)

Il reste des points à améliorer dans l'aménagement global du centre bourg. Il y a aussi quelques aménagements simples à réaliser dans les locaux qui peuvent faciliter l'accessibilité et les accès.

Il existe des obligations dans certains domaines comme l'accès à la scène de la salle. La loi peut obliger à certaines choses, il faudra étudier ce point (coût, esthétique, fonctionnement ...)

Madame LE HAZIF Elodie précise qu'il y aura un contact avec un référent pour accentuer la signalétique en matière d'accessibilité et d'équipements. Il est prévu un rendez-vous en avril pour réaliser un audit sur la commune.

### ❖ CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire souhaite apporter des précisions sur les affaires communautaires.

Lors du dernier conseil communautaire, il n'y a finalement pas eu de vote concernant la scission, qui a été discutée de chaque côté.

Un conseil communautaire dédié à ce point est convoqué le lundi 22 février à 18H30.

Si le projet de scission est retenu, les conseils municipaux se prononceront ensuite sur le territoire que chaque commune souhaite intégrer

Monsieur le Maire souligne que le climat actuel est très tendu et que sans décision de scission, les relations futures risquent d'être compliquées . En cas d'accord pour proposer une scission du territoire actuel , tout sera évalué , pour être attribué à chaque territoire , comme par exemple la piscine de Baud , nouvellement construite.

Monsieur ROSELIER Frédéric interroge sur la possibilité qu'a le préfet de refuser.

Monsieur Le Maire précise que le préfet ne peut pas s'opposer puisque la loi le permet et s'applique depuis 2019.

Monsieur LE BOULAIRE Nicolas fait remarquer que selon lui, les citoyens vont perdre des services et de la qualité.

Monsieur Le Maire souligne également que c'est une situation très difficile à vivre pour les agents directement impactés par ce genre de décision.

Monsieur Le Maire rappelle qu'historiquement, le mariage forcé des trois communautés de commune, a toujours posé problème. Les nouvelles élections municipales laissaient entrevoir l'espoir d'un changement, d'une nouvelle dynamique, mais cela n'a pas été le cas.

Monsieur LORGEUX Éric questionne sur le fait qu'il s'agit peut-être surtout d'un problème d'ego de certains élus. Monsieur Le Maire répond qu'il n'y a pas que ça comme problématique : il y a des désaccords de longue date, des élus qui ont été absents ... et pensent que ce sont de vieux problèmes qui traînent.

Monsieur Le Maire précise que le seul point à l'ordre du jour du conseil communautaire sera le vote concernant la scission et la détermination de nouveaux territoires. Monsieur le Maire informe que la commune de la Chapelle-Neuve a annoncé que, s'il y avait scission, la commune se rapprocherait du territoire formé par la communauté de Baud.

Monsieur Le Maire regrette que la presse ait beaucoup commenté le sujet, en annonçant parfois beaucoup de choses et son contraire. Certaines choses ont été diffusées dans les médias, alors que les réunions se terminaient à peine.

Madame CONAN Patricia dit son amertume et souligne qu'en tant que conseiller communautaire, elle n'a pas été élue pour ça. L'ambiance est trop tendue et elle pressent que si la scission n'est pas retenue comme solution, le risque c'est sans doute de ne voir aucun projet avancer. Ce genre de situation n'est pas tenable dans la durée, s'il faut se rendre à chaque réunion avec la « boule au ventre ». Monsieur le Maire confirme et regrette le climat anxieux des dernières réunions.

Monsieur LORIC Roland regrette que des choses se passent sans concertation : il y a eu des annonces dans la presse et en même temps un courrier transmis au préfet sans que les conseillers communautaires soient eux-mêmes informés.

Monsieur Le Maire déplore certaines incohérences et beaucoup d'actes de manque de confiance. Le sujet reviendra régulièrement dans les prochains mois.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Le prochain conseil municipal se tiendra le mardi 16 mars à 19h00 pour le vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h46.